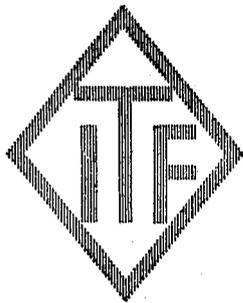




# FASCISME

ORGANE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES OUVRIERS DU TRANSPORT

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS EN FRANÇAIS, ALLEMAND, ANGLAIS, SUÉDOIS, ESPAGNOL ET HOLLANDAIS ET EN PARTIE EN ESPÉRANTO. LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST DE FL. 4.- PAR AN (ET DE FL. 2.- POUR LES MEMBRES DES ORGANISATIONS ADHÉRENTES À L'I.T.F. ET AUTRES ORGANISATIONS OUVRIÈRES). S'ADRESSER POUR LES ABONNEMENTS: VONDELSTRAAT 61, AMSTERDAM, WEST



N°16  
Quatrième année

Amsterdam, le 8 août 1936.

L'arbitraire règne à (I.T.F.) Dantzig. Le Sénat de Dantzig, violant sciemment la constitution garantie par la Société

des Nations a promulgué (le 16 juillet dernier) quelques décrets qui signifient le sanctionnement légal d'une terreur sans bornes. L'opposition est livrée sans défense aux bandes nazies armées. La possession d'armes d'estoc et de taille est subordonnée à une autorisation de la part de la police nazie ainsi que c'était précédemment déjà le cas pour les armes à feu. On retire le "permis" de port d'armes aux membres de l'opposition mais pour les Nazis faisant partie des S.A., S.S. et Jeunesses hitlériennes les "objets faisant partie de l'équipement ne sont pas considérés comme armes d'estoc ou de taille".

La police appuie l'action des groupes terroristes et arrête les éléments qui lui déplaisent. Jusqu'à présent la police ne pouvait infliger une détention "de protection" que jusqu'à trois semaines au maximum. Depuis le 16 juillet elle peut infliger jusqu'à trois mois de détention. Un prétexte pour arrêter quelqu'un est toujours facile à trouver. Celui qui divulgue de "faux renseignements" sur la situation à Dantzig est passible de peine de prison, voire de travaux forcés. Cependant même celui qui "divulgue ouvertement des renseignements, exacts en eux-mêmes, ou qui les transmet à des autorités ou organes politiques, est passible de peine de prison ou d'amende, lorsque la manière dont sont divulgués ou transmis les renseignements fait ressortir l'intention de porter préjudice aux intérêts de l'Etat". (Bulletin officiel de la Ville libre de Dantzig du 18 juillet.)

L'arbitraire de la police nazie n'est plus entravée par rien; les décisions policières "de nature politique" ne sont plus subordonnées dorénavant à un contrôle de la part de la justice. Sont considérées comme étant "de nature politique" toutes questions "touchant le droit d'association et de réunion, le droit de posséder et de porter des armes, la liberté de presse et les questions de détention de protection". Le Sénat a qualité pour désigner d'autres questions comme étant de nature nettement politique. Or, les nationaux-socialistes désirent appliquer le récent décret avec effet rétroactif et empêcher ainsi que la Cour suprême annule la dissolution illicite prononcée par la police nazie contre la Fédération générale des travailleurs adhérents à la F.S.I.

Le Front du travail organise des (I.T.F.) "Kraft durch Freude", l'a-visites aux camps de concentration gence de voyages du Front allemand du travail organisera dorénavant des visites aux camps de concentration. Le quotidien du Front du travail "Der Angriff" annonce ( dans son numéro du 22 juillet) que le commandant des 7 camps de concentration situés près de la frontière hollandaise s'est déclaré prêt à ouvrir ses camps de concentration à des visites de la part de voyageurs envoyés par la Société "Kraft durch Freude".

La Société récréative s'occupera donc dorénavant de montrer comme des animaux sauvages, des syndicalistes, pacifistes, catholiques et juifs souvent emprisonnés dans ces camps depuis plus de 3 années et demie déjà.

Les étrangers ne sont pas admis à visiter les camps de concentration; le Troisième Reich n'admet pas de curieux dans ces lieux de torture. Vis-à-vis de l'étranger, les camps de concentration sont présentés comme des institutions d'éducation d'un caractère humanitaire. Pour la durée des Jeux Olympiques on a renoncé dans une vaste mesure à une terreur visible. Toutefois la dictature désire qu'un nombre aussi grand que possible d'ouvriers allemands comprennent que la terreur continue à exister. C'est pourquoi "Kraft durch Freude" doit organiser des visites aux camps de concentration. La dictature espèrent par ces visites inspirer de nouvelles craintes aux travailleurs; elle voudrait que la peur du camp de concentration étouffe la résistance qui toujours à nouveau lève la tête.

#### Duperies

(I.T.F.) Le ministère allemand de l'Alimentation a adressé (le 23 mai 1936) à toutes les sections de la corporation rurale (Reichsnährstand) organisation qui groupe obligatoirement tous ceux qui travaillent dans l'agriculture allemande, une circulaire confidentielle qui contient six instructions tendant manifestement à induire en erreur les étrangers qui, pendant la durée des Jeux Olympiques, séjourneront en Allemagne. "Des centaines de mille d'étrangers"--ainsi la circulaire--"circuleront à travers la campagne allemande. Il est indispensable qu'ils remportent de leur voyage la meilleure impression possible. Les autorités locales devront veiller à ce que les artères principales dans les villages soient tenues en état de propreté"... "Les maisons situées le long des grand'routes devront être blanchies et, si possible, repeintes". Les habitants plus pauvres devront "par un effort collectif être aidés à donner à leurs demeures un aspect plus coquet". Ceci peut être fait au besoin "sans beaucoup de frais en y apposant tout simplement une couche de couleur ce qui, il est vrai, ne tient pas bien longtemps mais suffira pleinement au but désiré." "Les jardinets donnant sur la rue devront être arrangés et plantés de fleurs".

Ce que toutefois le ministre craint avant tout, c'est que les étrangers aient la possibilité de parler aux ouvriers et d'apprendre à connaître leur véritable état d'esprit. Aussi, la circulaire donne-t-elle des instructions précises: "Des équipes de laboureurs, de moissonneurs etc. ne devront dans la période allant du 1er juillet au 15 septembre, faire leur casse-croûte ou passer des repos quelconques aux abords des routes... Dans les régions où des prisonniers de droit commun sont employés aux travaux des champs ils ne pourront pas être occupés à proximité des routes. Lorsque cela n'est pas possible, leurs travaux devront être entièrement suspendus pendant la période en question. Les prisonniers politiques ainsi que ceux qui sont détenus dans des camps de concentration ne pourront en aucun cas être occupés aux travaux des champs entre le 1er juillet et le 15 septembre". Après cette date les prisonniers politiques seront sans doute de nouveau traités comme des forçats.

Une attitude courtoise devra être adoptée vis-à-vis des étrangers, même à l'égard des Juifs: "Attendu que le gouvernement allemand s'est engagé vis-à-vis du Comité Olympique à garantir la protection de tous les hôtes olympiques, des Juifs éventuels devront être traités avec autant de politesse que les hôtes aryens... C'est pourquoi toutes les petites affiches (avec des mots d'ordre antisémites Réd.) doivent être enlevées pendant la période dont il s'agit (!). En principe l'attitude vis-à-vis des Juifs n'est en rien modifiée".

Si les maisons sont repeintes à neuf, fût-ce d'une manière qui "ne tient pas bien longtemps", si les ouvriers sont été éloignés des routes et les prisonniers politiques cachés avec soin, des

des voyageurs sans esprit critique remporteront--ainsi espèrent les Nazis--"la meilleure impression possible" en rentrant dans leurs pays. La circulaire en cause a été publiée le 22 juillet dans le "Manchester Guardian".

Une menace qui semble nécessaire (I.T.F.) "Des étrangers se rendent en Allemagne" ainsi écrit l'organe de la section des mécaniciens au sein de l'Association des fonctionnaires allemands ( N° du 12 juillet). Il ajoute la menace: "Il va sans dire que personne ne se livrera devant ces étrangers à des récriminations ou à des propos défaitistes".

Sous la loi martiale. (I.T.F.) Dans les industries qui travaillent pour l'armement allemand--avant tout celle de la métallurgie et quelques branches de l'industrie du bâtiment, il y a pénurie d'ouvriers spécialistes. C'est pourquoi les ouvriers spécialisés dans ces industries pourraient facilement obtenir la compensation des réductions des années de crise et des trois premières années du Troisième Reich...si la police ne les en empêchait pas. Celui qui à l'heure qu'il est formule des revendications en matière de salaire, risque de se faire arrêter par la Gestapo.

Une possibilité existait néanmoins jusqu'ici pour les ouvriers spécialistes d'améliorer leurs revenus, car les grandes entreprises payaient aux ouvriers spécialistes des suppléments de salaire lors de leur passage dans leurs ateliers. Afin de rendre plus difficiles ces changements, on a commencé par interdire (à partir du 15 janvier 1935) à tous les ouvriers spécialistes et techniciens dans l'industrie métallurgique d'accepter sans l'autorisation du bureau de placement compétent, du travail en dehors de leur arrondissement. Ces restrictions de la liberté de mouvement n'ont cependant pas pu empêcher les ouvriers de passer dans une entreprise du même arrondissement offrant de meilleurs salaires. Le "Deutsche Volkswirt" du 31 juillet écrivait: "Diverses entreprises envoient des embaucheurs voyager dans leur arrondissement pour attirer à eux toute la main-d'oeuvre en leur promettant un salaire plus élevé".

Dans l'industrie du bâtiment dans laquelle depuis l'occupation des provinces rhénanes, les entreprises intéressées à la construction de fortifications et de casernes "se disputent les ouvriers spécialisés en leur promettant des salaires majorés" ( Der Deutsche Volkswirt) tous les projets de construction de la part des pouvoirs publics doivent par conséquent (depuis le 1er août) immédiatement être portés à la connaissance des bureaux de placement. Ces bureaux de placement, afin d'éviter les augmentations, déportent alors des ouvriers spécialisés des coins les plus éloignés dans la zone des fortifications. Dans les provinces rhénanes, il y a à l'heure qu'il est parmi les 120.000 ouvriers du bâtiment occupés à la construction des fortifications, au moins 80.000 ayant été déportés d'Allemagne centrale et orientale.

Dans l'industrie métallurgique les employeurs se sont pour commencer tirés seuls d'embarras. De plus en plus "on refuse à un ouvrier spécialiste qui, dans une autre maison, pourrait obtenir des conditions sensiblement meilleures, de lui délivrer les documents nécessaires à sa démission" ("Der Ruhrarbeiter" hebdomadaire du Front du travail, première édition d'août 1936). A présent le ministère de la Guerre a lui aussi pris le parti des grandes sociétés de l'industrie de guerre contre les ouvriers!

Dans la troisième semaine de juillet, tous les chaudronniers au service du chantier hambourgeois de Blohm et Voss, surchargé de commandes de la marine et de l'aviation militaire, avaient dénoncé leur contrat et déclaré qu'ils passeraient au service d'autres entreprises à moins qu'on ne leur paie les salaires plus élevés en vigueur dans ces entreprises. Vu que les chaudronniers avaient rigoureusement observé les stipulations légales en prenant leur congé chacun séparément, de sorte qu'on ne pouvait pas les accuser d'un mouvement collectif, il était impossible à la police d'intervenir. L'augmentation demandée fut accordée. Deux jours plus tard cependant il était annoncé aux ouvriers par affichage qu'ils avaient "à se considérer comme relevant d'une autorité militaire", en d'autres termes que dénoncer le contrat ne serait plus possible à l'avenir.

"Egoïsme coupable."

(I.T.F.) Le gouvernement national-socialiste de Bavière ayant constaté que "malgré les contrats en vigueur des centaines (!) de travailleurs agrico-

les ont quitté leur emploi attendu qu'on leur offrait ailleurs une rémunération plus élevée" a décrété qu'à l'avenir les travailleurs seraient dans des cas de ce genre écroués pour "égoïsme coupable", c'est-à-dire envoyés dans un camp de concentration. (Voir la "Frankfurter Zeitung" du 18 juillet 1936).

Un contrat d'entreprise modèle. (I.T.F.) La loi sur l'ordonnance du travail national stipulait que les conditions de travail et de salaire seraient dorénavant dictées par l'employeur au moyen de contrats d'entreprise et sous la surveillance et l'autorité des "commissaires au travail" --fonctionnaires choisis en général parmi les syndics patronaux. Les contrats encore établis par les Commissaires étaient appelés à disparaître le plus rapidement possible. La première grande entreprise allemande déclarée le 1er mai comme libre de tout contrat collectif était le consortium Junkers.

Dans le consortium Junkers (établissements pour la construction d'avions, de moteurs et de machines-outils), il n'y a plus depuis le 1er mai d'applicable que le contrat d'entreprise imposé (le 28 avril) par le chef d'entreprise. Ce contrat d'entreprise a été présenté par le Commissaire au travail comme un modèle de politique ouvrière national-socialiste; c'est pourquoi il vaut la peine de l'examiner de plus près.

Les méthodes d'engagement en elles-mêmes méritent déjà notre attention. Les ouvriers et employés nouvellement engagés doivent "avoir les aptitudes voulues, être de bonnes moeurs, de descendance saine, d'origine aryenne, être allemands et membres du Front allemand du travail". Le consortium étant une entreprise travaillant pour l'armement n'a que faire d'étrangers. C'est là une condition coutumière. Le consortium n'engage également que du personnel de "descendance saine" pour décharger autant que possible la caisse d'assurance-maladie de l'entreprise. Si cette attitude "sociale" d'une grande entreprise fait école tous ceux désignés par les nationaux-socialistes comme de "descendance malsaine" se verront bientôt jetés sur le pavé.

La clause relative à l'origine aryenne montre avec quel manque d'égards on traitera dorénavant des chrétiens "non aryens".

C'est par égard pour les milieux religieux en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis que le Front allemand du travail avait, s'inspirant du principe prévu par la loi sur la citoyenneté du Reich, atténué la rigueur de ses dispositions sur les Aryens, qui prévoyaient que pouvaient seuls être membres ceux qui ne comptent dans leurs ancêtres en remontant jusqu'à 1800, aucun Juif ni élément de sang non allemand. Les chrétiens "non aryens" ayant au maximum deux ancêtres de sang non allemand avaient obtenu la possibilité de faire partie du Front du travail c'est-à-dire d'entrer en ligne de compte pour figurer dans les listes des bureaux de placement. Le contrat d'entreprise du consortium Junkers indique que cette atténuation des clauses n'était autre chose qu'un bluff destiné à l'étranger. En réalité les chrétiens "non aryens" trouveront dans le Troisième Reich tout aussi peu de travail que les Juifs. \* duper

Le contrat d'entreprise limite les heures de travail à 96 heures par quinzaine mais cette disposition n'existe que sur le papier. En effet des heures supplémentaires<sup>x</sup> sans aucune limitation en raison de "motifs économiques" et "en cas de nécessité urgente pour l'Etat", c'est-à-dire toujours quand il s'agit d'une entreprise travaillant pour l'armement. \* peuvent être réclamées

Les délais de préavis ont été rallongés et il a été ainsi rendu plus difficile aux ouvriers spécialistes d'obtenir une amélioration de leurs salaires en cherchant un autre emploi. Ces délais de préavis ne constituent aucune protection pour les ouvriers car il suffit d'une "atteinte" manifeste au mouvement national-socialiste et à ses conceptions pour être congédié sur le champ.

Dans le contrat individuel qui est conclu avec chaque ouvrier, des écarts des dispositions minima du contrat d'entreprise sont possibles à tout moment à condition que le contrat individuel ne soit pas "dans son ensemble" moins favorable que le contrat d'entreprise. C'est le chef d'entreprise qui en est juge et celui-ci peut par exemple, lorsque bon lui semble "compenser" un salaire moins favorable par un congé annuel non payé plus long. Par surcroît, l'employeur peut à tout moment modifier une des clauses du contrat d'entreprise, car les salariés n'ont aucun droit de regard sur les conditions de travail et de salaire.

La prévention des accidents dans le Troisième Reich (I.T.F.) Le 20 août 1933, une partie de l'excavation faite pour les travaux d'extension du Nord-Sud berlinois s'effondra près du Brandenburger Tor causant la mort de 19 ouvriers. Après la fin des travaux de pilotage la Reichsbahn avait changé le projet ce qui entraîna la nécessité de rendre plus large et plus profonde l'excavation au Brandenburger Tor. La sécurité aurait au fond exigé qu'on y fasse de nouveaux pilotages plus profonds, mais cela aurait entraîné une suspension des travaux de construction pendant 3 mois environ et le prestige de la dictature demandait que les travaux soient terminés au moment des Jeux Olympiques. C'est pourquoi on se borna à quelques mesures de prévention tout à fait insuffisantes et les ouvriers affectés aux travaux dans le puits considéraient qu'ils étaient dangereux. Un ouvrier entendu comme témoin "avait en tête", ainsi le Völkischer Beobachter ( N° du 8 mai) "de se faire porter malade afin de ne plus avoir à descendre". Vu qu'on ne disposait jamais des matériaux nécessaires et que les fers en U amenés étaient de qualité inférieure, les ouvriers entre eux désignaient les travaux comme une tricherie.

La dictature nazie a organisé à propos de ce cas un grand procès qui doit donner la preuve qu'elle protège les ouvriers et qui a pour but d'atténuer les ressentiments ouvriers qui pourraient compromettre la dictature. Devant le tribunal toutefois des ouvriers entendus en témoins ont fait entendre des plaintes et ont accusé la dictature de les livrer sans défense à l'arbitraire du patronat. Répondant à une question du juge pourquoi les ouvriers n'avaient pas déclaré que les travaux étaient dangereux à leur avis, les témoins répliquèrent qu'ils s'en étaient abstenus craignant d'être congédiés. Tous les jours les ouvriers descendaient dans l'excavation avec le sentiment qu'il était douteux qu'ils en ressortent vivants. Aucun d'eux n'osa toutefois élever une protestation contre le chef d'entreprise qui comme on sait, est tout-puissant selon le droit nazi. Aucun ouvrier n'osa insister sur une observation des prescriptions de sécurité. Chacun savait qu'il serait congédié sans préavis s'il s'y risquait et que le bureau de placement l'aurait alors, pendant 6 semaines, privé de toute allocation de chômage.

On le voit, le "principe du chef" règne dans les entreprises; l'observation ou non des lois de protection ouvrières dépend uniquement du bon vouloir des employeurs.

Les inspecteurs chargés de veiller au respect des dispositions sur la prévention des accidents ne se montraient jamais sur le lieu de ces travaux pourtant importants dans la capitale du Troisième Reich! Le Front allemand du travail ne bougea qu'après l'accident. Il envoya une couronne aux obsèques des victimes.

Il est un fait quoiqu'on dise...(I.T.F.) La "Oesterreichische Arbeiterzeitung", l'organe central du mouvement chrétien des ouvriers et employés autrichiens, constate, deux ans et demi après l'anéantissement des syndicats libres: "Il est un fait quoiqu'on dise --la tournure qu'ont prise les choses dans l'Etat autoritaire l'a d'ailleurs confirmé-- que la question du progrès social est indissolublement liée à celle de l'influence politique des travailleurs. Les éléments de premier plan ont pu sans aucune peine-- la puissance du mouvement ouvrier socialiste ayant été éliminée-- établir de bonnes relations avec les organes de l'Etat."

#### Cliques.

(I.T.F.) Au sein du syndicat unique autrichien les rivalités pour avoir le dessus se sont accentuées. La Heimwehr reproche aux anciens syndicalistes chrétiens "d'évincer les éléments de la Heimatschutz dans la direction de la Fédération des syndicats fascistes et de s'octroyer un monopole pour l'occupation des fonctions et mandats" ("Neue Zeit", organe de la Heimwehr du 30 mai). Le 7 juin une réunion de la Heimwehr avait eu lieu à Linz; à cette occasion Lengauer, le vice-président de la Fédération des syndicats, avait organisé un groupe de la Heimwehr au sein du Syndicat unique. Lengauer parut à la conférence, vêtu de la chemise noire des fascistes italiens, et ne cacha pas ses sympathies fascistes. Les anciens syndicalistes chrétiens de remarquer méchamment: "Ce n'est guère étonnant lorsqu'on songe que le fascisme est le chemin le plus commode pour obtenir ou pour garder des postes; c'est bien plus simple d'être nommé ou désigné que d'être élu". ("Oesterreichische Arbeiterzeitung" N° 25, l'organe des anciens syndicalistes chrétiens).

Dans cette lutte entre cliques ce sera le groupe des Nazis à présent légalisé qui jouera le rôle décisif. Parmi les bureaucrates dirigeants du Syndicat unique il y a déjà quelques Nazis. Ensemble avec les Heimwehren ils s'occuperont de donner une orientation plus anti-ouvrière et il est probable que les anciens chrétiens se verront bientôt supplantés par les fascistes italianisants et germanisants.

Comment on étouffe un mouvement (I.T.F.) Depuis la stabilisation de la lire en juin 1927, les salaires dans l'industrie et dans les transports italiens ont été diminués de 40 à 50%; dans l'agriculture ils ont même baissé de 50 à 70%. Ces compressions ont été pratiquées par à-coups. La dictature lançait un ordre et les secrétaires nommés par elle dans la direction des syndicats, s'empresaient dans le pays entier de se mettre d'accord avec les employeurs au sujet des réductions. Depuis 1935 les conséquences financières de l'agression contre l'Abyssinie se traduisent par des procédés inflationnistes; les prix des principales denrées alimentaires ont monté de 20 à 25% et la puissance d'achat des bas salaires a baissé en conséquence. Les "syndicats" fascistes ont assisté passifs à cette évolution. Tout ce qu'ils ont fait c'est promettre de procurer aux travailleurs des indemnités de vie chère une fois que la "victoire" aurait été remportée. Ce n'est que dans quelques industries de guerre que les ouvriers spécialistes réussirent dès 1935 à arracher des augmentations.

A présent qu'après l'application hésitante des sanctions, Mussolini a pu procéder à la proclamation de "l'Empire", les travailleurs exigent la réalisation des promesses qui leur ont été données. Seulement la dictature qui a fait réduire les salaires par à-coups dans le pays entier, ne songe pas à imposer de la même façon un réajustement des salaires; elle fait valoir son pouvoir contre les ouvriers, non pas contre le patronat. Dans les régions et dans les industries uniquement où la pression ouvrière était assez forte, de misérables augmentations allant de 5 à 10% ont été consenties. Ces augmentations toutefois ne sont réellement payées que là où les ouvriers ont la force d'imposer le respect des contrats.

Le fait qu'à présent seulement, après 6 mois, on a accordé dans quelques industries des augmentations ne s'élevant qu'au quart ou à la moitié du renchérissement de la vie, donne à penser. L'inflation en Italie n'est pas arrivée à son terme; le pouvoir d'achat de la lire continue à baisser, les prix montent. Il y a une tendance croissante--ainsi que l'indique la hausse continue des actions industrielles--de mettre les capitaux à l'abri par des investissements. Ce sont les ouvriers qui auront à supporter les charges du financement inflationniste de la guerre. Le quotidien des corporations, le "Lavoro Fascista" nous parle déjà (dans le N° du 19 juillet) de nouveaux projets de réduction des salaires dans les industries travaillant pour l'exportation et le président de la Confédération des ouvriers de l'industrie, Cianetti, s'est nettement élevé (dans un discours fait à Gênes le 29 juillet) contre "la tendance qui voudrait résoudre le problème des salaires... par des augmentations générales" (Corriere della Sera, 31 juillet). Dans certaines industries seulement l'on pourrait pratiquer des augmentations cependant limitées. Cianetti a répliqué à "la tendance" qui déclare: "Les ouvriers touchent des salaires si bas qu'ils se trouvent constamment dans une misère extrême" (conférence des secrétaires syndicaux à Messine--Lavoro Fascista, 23 juillet--en disant: "Nous devons répéter jusqu'au risque d'être ennuyeux que l'action que nous déployons n'a pas pour but de contrebalancer les réductions générales pratiquées... mais certains sacrifices particuliers et de rétablir les équilibres qui ont été rompus". En d'autres mots: Nous stabiliserons les salaires... au niveau de misère actuel! Or, Cianetti est le défenseur de la politique des salaires du gouvernement et des employeurs!....

Une phrase imprudente. (I.T.F.) Dans un article écrit pour la "Rivista del Lavoro" (de juin) Cianetti, le président de la Confédération italienne des ouvriers de l'industrie, a eu cette phrase quelque peu imprudente: "La grande sensibilité de Mussolini ne restera pas sans s'apercevoir du contraste poignant qui viendrait à exister entre la réalité proclamée d'un Empire créé pour le peuple et le très grave mal du chômage!".....

- 124 -

La situation misérable des ouvriers des ports italiens. (I.T.F.) La situation des ouvriers des ports italiens est misérable. Suivant un rapport préparé par le Syndicat fasciste des ouvriers du port de Gênes et soumis au congrès des représentants des travailleurs des ports de la Ligurie (rapport dont un extrait a paru dans le Lavoro Fascista du 2 juillet) un ouvrier permanent dans le port important de Gênes ne touche que 22 lires en moyenne journalière ( 1 lire = env. 1,20 fr.frs).

Le rapport indique qu'en 1929 on payait encore en moyenne 33 lires par jour. Il ajoute qu'à ce moment le coût de la vie pour une famille ouvrière type était de 38,43 lires par jour, ce dont il ressort que même en cette année de prospérité économique le salaire journalier d'un docker était de 14% inférieur au minimum vital.

De 33 lires en 1929 le salaire journalier moyen baissa jusqu'à 26 lires en 1933 et 25 lires en 1934. En 1935 en raison des transports pour l'Abyssinie on a dû faire quelques concessions aux ouvriers et on augmenta leur salaire à 25,50 lires par jour. A peine toutefois ces transports étaient-ils terminés que la pression sur les salaires recommençait. Toujours suivant le même rapport on ne payait plus pendant le 1er trimestre 1936 aux ouvriers permanents du port de Gênes qu'une moyenne de 22 lires par jour.

Le minimum vital s'élevait en 1935 selon les indications mêmes du Syndicat des ouvriers du port de Gênes à 30,91 lires par jour pour une famille ouvrière type. Il s'en suit que même le revenu d'un ouvrier permanent travaillant tous les jours de la semaine reste encore très sensiblement au-dessous du minimum vital. Toutefois le rapport du syndicat reconnaît qu'une grande partie des dockers--la main d'oeuvre occasionnelle--ne travaille que quelques jours par semaine et que par conséquent leur revenu est "de beaucoup inférieur" au chiffre de 22 lires par jour. Il y a en outre même parmi les permanents des catégories importantes de travailleurs qui ne touchent même pas ce salaire maximum.(Les moyennes sont calculées par journée vécue)

Le Front du travail trahit les dockers dantzikois.(I.T.F.) Depuis la dévaluation du gulden dantzikois par le Sénat nazi les prix des principales denrées alimentaires ont monté de 50% en moyenne, le pouvoir d'achat des salaires ayant baissé dans la même proportion. Malgré cela, le Sénat a interdit toute augmentation des salaires même dans les entreprises--telle que l'administration du port--dont les recettes ont augmenté immédiatement à la suite de la dévaluation. Depuis plus d'un an le syndicat des ouvriers du port de Dantzig (adhérent à l'I.T.F.) s'efforce, d'un commun accord avec le syndicat chrétien et avec une association polonaise, d'arracher des augmentations. A la demande des Nazis la décision a cependant été ajournée toujours à nouveau. A présent l'administration du port vient d'exiger que le Front du travail de Dantzig soit un des signataires de la demande tendant à un rajustement des salaires. Sur ce, les trois organisations syndicales, surmontant leurs objections de principe, ont saisi le Front de travail de la demande de vouloir cette fois du moins, s'employer en faveur des dockers. Les secrétaires du Front du travail toutefois qui touchent, eux, des appointements réajustés au coût de la vie, ont refusé leur signature, fournissant ainsi à l'administration du port un prétexte pour continuer à payer des salaires dévalués.

Nouvelle rupture de parole. (I.T.F.) Les Nazis se sont engagés dans "les accords de Rome" à ne pas user de représailles vis-à-vis des habitants de la Sarre qui avaient agi contre le retour de la Sarre à l'Allemagne. Cela n'a pas empêché la Reichsbahn de prendre des mesures disciplinaires contre les cheminots qui pendant la période précédant le plébiscite avaient exercé une activité anti-allemande. Ces cheminots ont été déplacés dans des échelles de salaire comportant une moindre rétribution.

Comment on fait des économies aux tramways de Vienne. (I.T.F.) La direction des tramways viennois vient d'avilir à nouveau les dispositions relatives à la tenue de service pour le personnel des ateliers. Les uniformes devront être portés plus longtemps. La tenue et la casquette d'hiver devront être employées pendant deux ans au lieu d'un an et la tenue et la casquette d'été pendant trois ans au lieu de deux. Les pardessus devront servir quatre ans au lieu de trois.